La Caisse Desjardins de Ferme-Neuve est heureuse de participer à la réalisation de ce feuilleton

FEUILLETON

Juin 2020

Municipalité de Ferme-Neuve

INDEX

Conseil	Page 1
Travaux Publics et Urbanisme	Page 1, 2 et 3
Service des Incendies	Page 4
Loisirs	Page 4
Loisirs et communautaire	Page 5
Un peu d'histoire	Page 6
Concours	Page 8

LE DÉBUT DE L'ÉTÉ

LA FÊTE NATIONALE À CÉLÉBRER

Le maire Gilbert Pilote, tous les conseillers et les conseillères de la municipalité de Ferme—Neuve profite de l'occasion pour souhaiter à toute sa population une belle fête de la St- Jean. Profitez-en a plein. Tels sont les souhaits de toute l'équipe. Bonne fête Nationale

RAPPEL DU RÈGLEMENT NO.156

CONCERNANT LES ANIMAUX

En raison de la situation de la COVID-19, lors de l'assemblée d'avril 2020, le conseil avait pris la décision de suspendre l'application du règlement concernant les animaux à la seizième journée suivant la réouverture de l'Hôtel de Ville.

L'hôtel de Ville maintenant ouverte, le règlement concernant les animaux est redevenu en vigueur le 16 juin 2020. Cependant, notez bien que les dispositions concernant la capture des animaux prévues au règlement débuteront officiellement le 1er juillet 2020.

Entre temps, vous avez l'obligation de vous procurer la médaille pour votre animal de compagnie (chat ou chien) à l'Hôtel de Ville. Veuillez prendre note que depuis le 03 juin 2020 la nouvelle loi provinciale concernant les chiens, vous oblige à nous fournir la preuve de vaccination contre la rage de celui-ci.

Vente de Garage

Reportée

Exceptionnellement cette année, en raison des mesures prises par la santé publique dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, les ventes de garage n'étaient pas autorisées au mois de mai sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve. La situation sera réévaluée prochainement pour les dates prévues à l'automne en fonction de l'évolution de la situation.

Merci de votre précieuse collaboration

Station de lavage de bateau

Ferme-Neuve

Dans le but de protéger ses lacs et ses cours d'eau, la municipalité de Ferme-Neuve met gratuitement à la disposition des plaisanciers une station de lavage pour les embarcations située derrière la caserne d'incendie.

LES 5 ÉTAPES À RESPECTER POUR LES POSTES DE LAVAGE

1. ***Inspecter*** *l'embarcation, la remorque et l'équipement;*
2. ***Retirer*** *la boue, les plantes aquatiques, les débris visibles et les jeter à la poubelle;*
3. ***Vider*** *l'eau du vivier, de la glacière, de la cale, etc. ;*
4. ***Laver*** *l'embarcation;*

Répéter *avant chaque mise à l'eau.*

Lac Saint-Paul

Malgré les circonstances exceptionnelles que nous vivons, la municipalité du Lac-Saint-Paul continue de mettre à la disposition de la population une descente à bateau publique sécuritaire avec surveillance, munie d'une station de lavage. Exceptionnellement, cet été, aucun paiement ne sera exigé aux plaisanciers pour mettre à l'eau l'embarcation. Notez bien que le lavage des embarcations demeure **obligatoire** et se poursuivra dans des formules adaptées à la réalité de la COVID-19.

En route vers le secondaire

Félicitation aux 6ième année

L'équipe-école souhaite féliciter les élèves de 6e année de l'école Ferme-Neuve et Des Rivières qui terminent leur primaire en ce mois de juin 2020. Nous leur souhaitons le meilleur des succès dans la poursuite de leur parcours scolaire au secondaire. Ce fut un plaisir de les accompagner durant leur primaire!

La direction et l'équipe de l'école de Ferme-Neuve et Des Rivières

RAPPEL DU RÈGLEMENT NO.90

UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

Considérant les quantités restreintes d'eau disponible, plus particulièrement pendant la saison estivale, l'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal, aux fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1er mai au 30 septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes :

Entre 4 et 6 heures pour les systèmes automatiques d'irrigation programmables, et entre 19 et 22 heures pour l'arrosage manuel, et ce, les jours suivants :

A. Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre pair : les dimanches, mercredis et vendredis ;

B. Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre impair : les mardis, jeudis et samedis. L'arrosage manuel des plates-bandes avec le boyau d'arrosage est autorisé suivant le même horaire.

Le lavage des entrées d'auto et des espaces de stationnement à l'aide de l'eau de l'aqueduc municipal est prohibé.

Le remplissage des piscines est permis tous les jours entre 20 et 23 heures.

NOUVELLE PELOUSE

Malgré les dispositions mentionnées ci-haut, un contribuable qui installe une nouvelle pelouse peut, sur obtention d'un certificat d'autorisation, sans frais du Service des permis de la Municipalité, procéder à l'arrosage sans limites d'heures, pendant une durée de quinze (15) jours consécutifs après le début des travaux d'ensemencement ou de pose de tourbe. Toutefois, l'arrosage permis par le présent article devra être limité à la superficie de terrain couverte par la nouvelle pelouse. Le permis doit être affiché à un endroit visible de la rue.

Le Club du Bel Âge

Vous dit Merci!

Les membres du conseil du club du bel âge de Ferme-Neuve tiennent à remercier les gens pour leurs participations aux soirées de danses et de sacs de sable et ils leur souhaitent une belle période estivale.

Un grand MERCI à tous les bénévoles qui nous ont aidés à réaliser les soirées.

Le retour des soirées est toujours prévu pour octobre 2020 et la fin septembre pour les sacs de sable, par contre, tout dépendra des règles émises par le gouvernement à cette période.

Encore une fois MERCI!

Incendie

Vous déménagez?

Vous vous apprêtez à vous installer dans votre nouvelle demeure : pensez sécurité incendie!

Une liste de judicieux conseils en matière de prévention et de sécurité incendie est mise à votre disposition afin d'assurer votre protection et votre bien-être.

En tout temps

- Veillez à ce que les sorties, corridors et autres voies de circulation soient **libres d'accès** tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Portez une attention particulière à l'utilisation, à l'entreposage et au transport des produits domestiques dangereux et gardez-les hors de la portée des enfants.

Durant le transport

Que les bonbonnes de propane soient pleines ou vides, voici 3 règles de base à retenir lors de leur transport :

1. Assurez-vous que le robinet de la bonbonne est bien fermé et qu'un bouchon d'étanchéité ou un capuchon anti-poussière est présent;
2. Gardez la bonbonne bien immobilisée et debout;
3. Assurez-vous de ventiler adéquatement l'espace dans lequel est placée la bonbonne en entrouvrant, par exemple une fenêtre du véhicule ou la porte du coffre arrière.

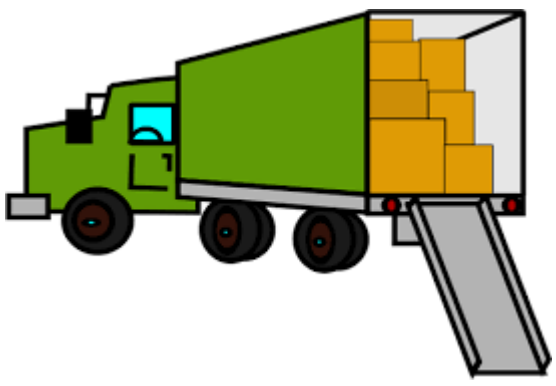

Dans votre nouvelle demeure

- Installez un avertisseur de fumée, sur chaque étage y compris au sous-sol;
- Si vous possédez un appareil de chauffage au mazout, un poêle à bois ou un foyer, un appareil qui fonctionne au kérosène, au pétrole, au gaz ou au propane, un garage annexé à votre résidence ou des outils à moteur à combustion, installez un avertisseur de CO à chaque étage;
- Procurez-vous un extincteur portatif;
- Effectuez un plan d'évacuation et mettez-le à l'essai avec tous les résidents de votre demeure;
- Laissez une distance de dégagement autour des installations électriques (panneau électrique, sources de chaleur, etc.);

Pour plus de directives consulter le www.securitépublique.gouv.qc.ca sous l'onglet sécurité incendie.

Camp de jour

Un été particulier!

Le conseil de la Municipalité a décidé à l'unanimité d'offrir aux enfants du village un camp de jour cet été. Quel soulagement pour les parents!

Nous ouvrons, mais nous avons des restrictions. Nos activités se tiendront principalement à l'extérieur, les contacts physiques seront à éviter, le lavage des mains deviendra routine, les sorties hebdomadaires seront annulées, mais malgré toutes ces conditions l'objectif principal demeure le plaisir des enfants!

Le groupe de monitrice est très motivé et se prépare déjà pour un été mémorable! Vous les verrez certainement passer durant la saison chaude, que ce soit pour aller faire une séance de Karaté, un entraînement de danse, ou une œuvre dans la rue, ils sauront vous épater avec leur créativité!

Bibliothèque
Réouverture

Comme le déconfinement se passe plutôt bien, c'est maintenant le tour de la bibliothèque d'ouvrir ses portes. Tout en suivant les mesures recommandées par le gouvernement, la bibliothèque municipale de Ferme-Neuve, est prête à accueillir les citoyens. Les heures d'ouverture ont été révisées à la baisse et les services offerts sont réduit, mais le personnel de la bibliothèque a bien hâte de revoir tous ses clients.

Voici quelques consignes pour permettre un usage adéquat de la Bibliothèque;

- Les usagers doivent réserver leurs documents par téléphone ou par courriel;
- Une seule personne à la fois dans la bibliothèque;
- Lavage de main obligatoire.

Jeanne-Mance et Renée on bien hâte de répondre à vos demandes!

Club de Motoneige
Travaux 2020

Tél. : 819-587-3902 Fax : 819-587-3475
Site Web : www.clubmotoneigenorddelalievre.com.
Courriel : motoneigedelalievre@tlb.sympatico.ca
No club : 776, région 12

Pour la saison 2020, voici les travaux d'infrastructure pour la correction et la mise à niveau de sentiers du Club de motoneige Nord de la Lièvre de Ferme-Neuve.

1- Réfection du sentier en y installant un ponceau, de l'enrochement sur 30 mètres et élimination d'une côte abrupte située entre la pourvoirie Club Fontbrune et le Pont de Fer (sentier Local 236). Ce projet s'est terminé le 11 juin dernier.

Desjardins Caisse du Cœur des Hautes-Laurentides	Nous remercions Desjardins Caisse du Cœur des Hautes-Laurentides pour leur contribution financière dans la réalisation de ce projet majeur dans le cadre du Fond d'aide au développement du milieu.

2- Corriger une côte afin de diminuer la pente et faciliter l'ascension par la surfaceuse (sentier TQ13/Rég322)

3- Mise à niveau du sentier sur 1 km avant le chemin du Lac Major, direction Lac Gravel (sentier TQ13)

4- Remplacement d'un ponceau de bois près du Chemin Lac Major (sentier TQ13)

5- Correction d'une côte pour faciliter son ascension aux limites du sentier vers le Lac Gravel (sentier TQ13)

6- Comblement d'une dénivellation sur le sentier à environ 3 km des limites du sentier vers le Lac Gravel (sentier TQ13)

7- Aménagement d'un fossé le long d'une côte afin d'éliminer l'érosion de celle-ci située à environ 4 km des limites du sentier vers le Lac Gravel (sentier TQ13)

8- Ponceau étroit à remplacer ou à rallonger et redressement d'une courbe (sentier Rég322)

Le total estimé de ces travaux s'élève à 35 000$. Ces travaux sont réalisés par des entrepreneurs locaux.

Un peu d'histoire

La Saint-Jean-Baptiste, une tradition!

Lors de la venue de journalistes et de dignitaires pour l'inauguration de la première école en décembre 1901, Monsieur Carufel, secrétaire de la Société Générale de colonisation, annonce que la fête de la Saint-Jean-Baptiste de juin 1902 pour les colonies du Nord se tiendra à Ferme-Neuve. Aucun écrit ne nous confirme la tenue de cette fête. Le grand feu de forêt de 1902 est peut-être responsable de son annulation. Par contre, le journal La Presse rapporte le 29 juin 1909 que le curé Martin, Joseph Lafontaine, secrétaire et J. Lachance, président de la Société Saint-Jean-Baptiste ont organisé une première grande fête qui a connu beaucoup de succès.

La fête débute par une grande messe, à sa sortie on se dirige avec la fanfare et les chars allégoriques en procession vers le parc Lafontaine pour un magnifique dîner. Différents jeux débutent : la souque à la corde qui met en compétition les cantons Pope et Gravel contre ceux de Moreau et Wurtele, la pêche trompeuse, les différentes courses (à la pipe, aux souliers, à la brouette, aux patates, aux œufs et à trois jambes) et la fameuse ascension du poteau suiffé. Vers 5h00, ce sont les discours patriotiques suivis d'un souper. La soirée laisse place à de la musique, des comédies et des chants. Plus de 500 personnes ont participé à la fête, certains venaient des municipalités voisines.

Bonne Saint-Jean-Baptiste à tous.

Diane Sirard

CET ÉTÉ,
REDÉCOUVREZ
VOS GRANDS ESPACES.
Parc régional
Montagne du
Diable
UNE MULTITUDE D'ACTIVITÉS
POUR VOS VACANCES
Chalets nature - sites de camping
Randonnée pédestre - vélo de montagne
kayak / canot / surf à pagaie
Location d'équipements sur place.
Location des équipements nautiques et droits d'accès
gratuits pour les 18 ans et moins.
Réservations - informations
info@parcmontagnedudiable.com
819 587-3882

Coloriez-moi!

Montrez-nous vos talents!

Rapportez vos œuvres à l'hôtel de ville, vos feux de camp sauront réchauffer nos amis du terrain de jeux!

Tirage d'un bon d'achat au marché de la ferme pour l'été 2020!

Nom de l'artiste :
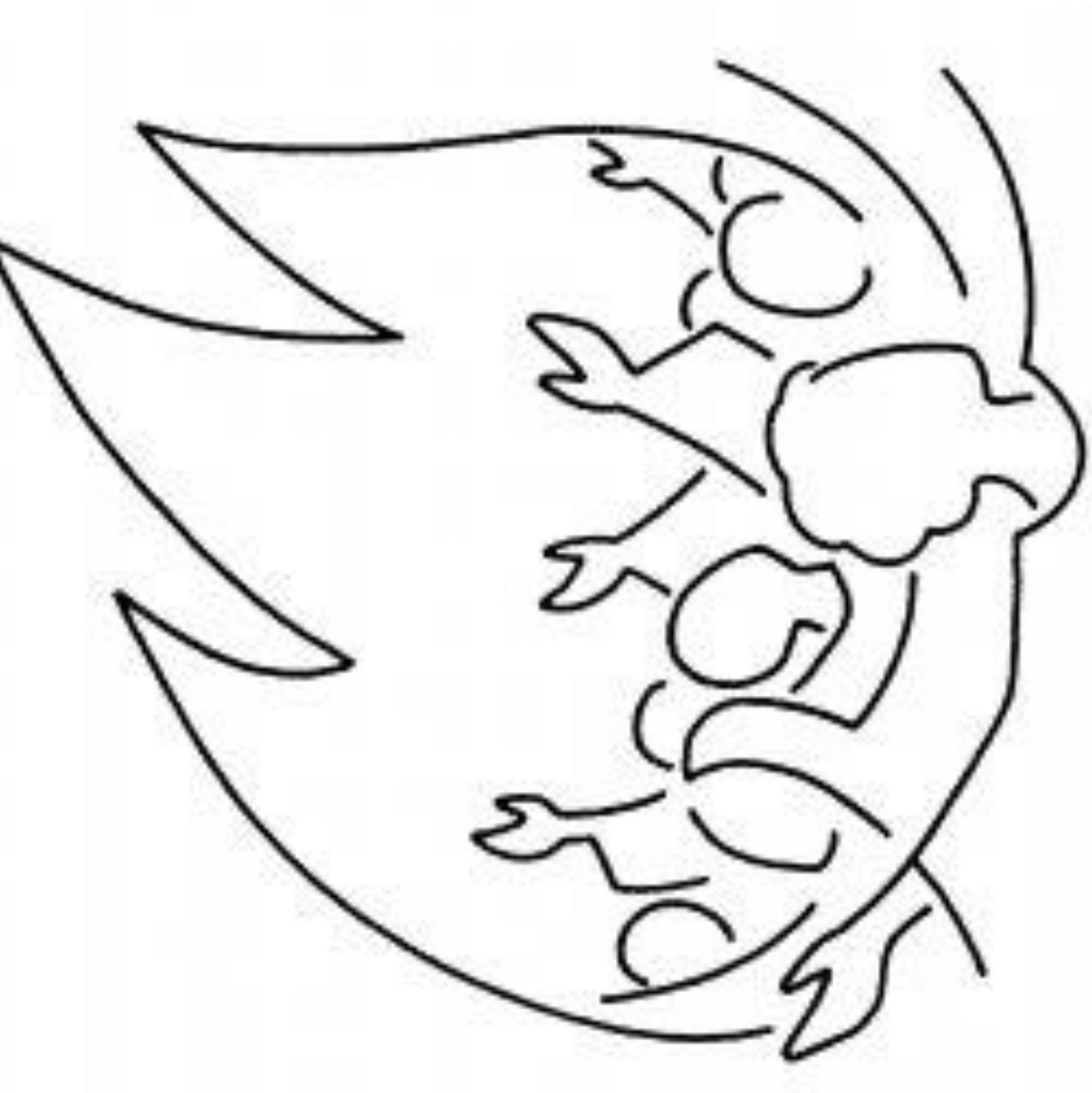
Numéro de téléphone :